



## PAYS DU GOLFE : DESTIN COMMUN, VOIES DIVERSES

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Arabie saoudite et Pays du Golfe en Arabie saoudite, à Oman et aux Émirats Arabes Unis

30 mars au 7 avril 2012

Une délégation du groupe d'amitié s'est rendue, du 30 mars au 7 avril 2012, successivement en Arabie saoudite, au Sultanat d'Oman et dans les Emirats Arabes Unis. La délégation était composée de M. Philippe MARINI, Président, Mme Leïla AÏCHI, Présidente-déléguée pour l'Arabie saoudite, et M. Jean-Marie BOCKEL, Président-délégué pour le Sultanat d'Oman.

#### I. – Des pays voisins mais différents



Source : [www.sciences-po.fr/cartographie](http://www.sciences-po.fr/cartographie)

Si tous les pays de la zone s'inscrivent dans un contexte commun, chacun se distingue naturellement par des spécificités propres. Ce point est fondamental, car il entraîne des attitudes et des positions différentes, parfois leur opposition sur certains dossiers.

Ces spécificités portent aussi bien sur l'organisation institutionnelle interne, sur les questions internationales ou sur la situation économique et sociale, que sur la composition démographique ou les questions religieuses.

- sur le plan **démographique**, les trois pays sont dans des situations très différentes : plus de 27 M d'habitants pour l'Arabie saoudite, contre 7,1 M pour les EAU et 3 M pour Oman. Ces chiffres recouvrent des rapports nationaux/résidents immigrés variables : 76/24 en Oman, 69/31 en Arabie saoudite et 13/87 aux EAU ;

- sur le **plan religieux**, l'Arabie saoudite constitue un cas particulier, en raison de la présence des deux premiers lieux saints de l'Islam et du poids du wahhabisme. Ces éléments contribuent à faire de l'Arabie saoudite un pays qui n'est pas, pour l'heure, ouvert au tourisme. Les EAU offrent quant à eux un contraste saisissant entre le degré d'ouverture sur l'extérieur dont témoignent Abou Dhabi ou Doubaï et le mode de vie ou les valeurs, beaucoup plus conservatrices, de la population nationale. Enfin, Oman se distingue par la prévalence de l'ibadisme, branche spécifique de l'Islam ;

- sur le plan des **ressources naturelles**, les trois pays diffèrent également. Oman est nettement moins doté que ses deux voisins et ses réserves sont d'exploitation plus coûteuse. Une évaluation rigoureuse suppose de rapporter les réserves naturelles au dynamisme démographique et d'apprécier les limites prévisibles de la rente pétro-gazière ;

- sur le plan de l'**intégration régionale**, en particulier dans le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCEAG), la différence est sensible entre l'Arabie saoudite, moteur de cette intégration, les EAU qui ne souhaitent pas, pour l'heure, participer au projet de monnaie unique des États du CCEAG, ou enfin Oman qui demeure attaché à une neutralité affirmée.

## II. Une préoccupation partagée : « l'après-pétrole »

Dans des formes différentes, ces trois pays sont confrontés à la nécessité de préparer « l'après-pétrole ».

Avec 22 % des réserves mondiales de pétrole (264 Mds de barils), l'Arabie saoudite est exceptionnellement pourvue. Mais elle est confrontée à **deux contraintes** croissantes : **l'accroissement de sa consommation d'énergie** (+ 6% par an pour la consommation d'électricité, par exemple); et une **démographie très dynamique** : 70 % des Saoudiens ont moins de 25 ans.

Sans changement rapide de trajectoire, l'Arabie saoudite deviendrait assez rapidement, à l'échelle d'une génération, **importatrice d'énergie**, alors qu'elle est aujourd'hui le **premier exportateur de pétrole**. En réaction à ce défi, le Royaume a entrepris de changer son *mix* énergétique pour **limiter à 50 % la part des énergies fossiles**. Dans cette perspective, 25 % de la consommation seraient produits par le nucléaire et les 25 % restant par les énergies renouvelables. Cet objectif très ambitieux suppose un programme d'équipement considérable. Dans ce cadre, les Saoudiens accordent naturellement un intérêt particulier au solaire, et plus spécifiquement aux centrales solaires thermodynamiques (*Concentrating Solar Power Plant-CSP*). De telles centrales peuvent être utilisées pour produire de l'électricité. Mais elles pourraient aussi être utilisées directement pour la désalinisation de l'eau de mer, à une température de seulement 120 °C. Cette option est particulièrement intéressante pour un pays consommant de très grandes quantités d'eau desalinisée.

La préparation de l'après-pétrole passe aussi par le **développement d'autres activités et l'amélioration des infrastructures**. Sur la période 2009-2014, les investissements publics saoudiens devraient dépasser 300 Mds€ (400 Mds de dollars).

Oman et les EAU s'efforcent également de **diversifier leurs économies**. En Oman, l'effort porte sur le développement industriel et sur les infrastructures de transport terrestre ou la logistique (développement d'une grande plate-forme portuaire à Douqm). Certains de ces projets, par leur ampleur et les perspectives potentielles qu'ils laissent entrevoir, ont un caractère visionnaire.

La perspective d'un acheminement des hydrocarbures de la péninsule arabique via le nouveau port de Douqm permettrait ainsi de

contourner le détroit d'Ormuz. De même, le développement rapide de la plateforme logistique de Doubaï, adossé à son infrastructure portuaire et à l'accroissement très rapide de ses capacités aéroportuaires (construction d'un nouvel aéroport), couplé avec l'équipement des compagnies émiriennes en A380, est de nature à concurrencer les compagnies européennes de transport.

La préparation de l'avenir passe aussi par **l'accumulation du capital intellectuel**. A des degrés divers, ces trois pays développent leurs pôles de recherche et d'enseignement : création de cités-prototypes abritant et mettant concrètement en œuvre des projets de recherche sur l'énergie (KACARE en Arabie saoudite, Masdar à Abou Dabi), ouverture de nouveaux centres d'enseignement supérieur (Sorbonne et ouvertures de grands musées à Abou Dabi, ouverture d'une seconde université publique à Mascate).

Enfin, l'élément le plus présent dans l'opinion publique occidentale est la constitution, dans ces trois pays, de **fonds souverains** permettant d'investir une partie de la rente pétro-gazière et de mettre progressivement en place une rente financière. Celle-ci ne rencontrera pas de limitation physique ni de limitation dans le temps, aussi longtemps que ces fonds seront bien gérés et l'équilibre politique de la région assuré.



Entretien avec le D<sup>r</sup> Mohammed A. JEFRI, Vice-Président du Majliss Ash-Shura saoudien, et M. Osama A. KABBANI, Président du groupe d'amitié Arabie saoudite-France

## III. La montée des périls

L'importance des atouts de ces trois pays ne doit pas occulter l'ampleur des défis qui les attendent dans les décennies à venir. Là encore, il convient de distinguer au cas par cas.

L'Arabie saoudite et Oman sont confrontés au défi d'une **population extrêmement jeune**, conséquence d'un fort dynamisme

démographique. Si la rente pétrolière constitue un atout, elle est aussi porteuse d'une forme de « trappe à chômage ». En effet, dans des pays où les nationaux sont très largement soutenus par l'Etat, que ce soit directement par l'emploi public prépondérant, ou indirectement par la subvention des biens et services offerts à la population, les jeunes peinent à s'insérer sur le marché du travail : 40% des jeunes saoudiens seraient ainsi sans emploi. De façon générale, les nationaux sont très minoritaires dans le secteur privé, en particulier en Arabie saoudite où 90 % des emplois privés sont occupés par des étrangers, 90 % des Saoudiens actifs étant employés par le secteur public.

La même difficulté se présente en Oman, les autorités y répondant par une législation prévoyant des taux « d'omanisation » des emplois dans les entreprises privées. La délégation a recueilli des appréciations nuancées sur l'efficacité et les conséquences de cette réglementation.

Cette difficulté de la jeunesse à s'insérer sur le marché du travail nourrit une forme de malaise dont il est difficile d'anticiper les conséquences. La rente semble *a priori* de nature à pouvoir apaiser une bonne part des revendications. Mais elle est menacée par l'épuisement progressif des réserves (en particulier en Oman) et par l'augmentation de la population.

En Oman, l'année 2011 a été marquée par un mouvement de revendication sociale sans précédent, auquel le Sultan Qabous a répondu par un remaniement ministériel et un large train de mesures économiques et sociales.

Plus généralement, la délégation a cherché à apprécier dans quelle mesure le « Printemps arabe » avait affecté ces trois pays. Oman a connu des troubles à l'ordre public, alors que les observateurs de cette région s'accordaient jusqu'alors sur la grande stabilité de ce pays. De fait, les troubles ont cessé assez rapidement avec l'annonce de réformes économiques et sociales.

La question de la stabilité, dans des pays marqués par une organisation politique et sociale très conservatrice, renvoie également aux perspectives de **succession dynastique**.

En **Arabie saoudite**, la question centrale concerne l'accession au trône de la deuxième génération de descendants du roi Abdelaziz Ibn Saoud, fondateur du Royaume. Le Roi Abdallah, qui a fêté au mois de mai ses six ans de règne, est âgé de 89 ans. Le Prince-héritier Nayef est décédé le 16 juin 2012 à 79 ans. Le Prince Salman, également fils d'Abdelaziz et

âgé de 76 ans, lui a succédé dans cette fonction. Le passage à la troisième génération (les petits-fils du fondateur) sera un cap important pour le Royaume, car la famille régnante devra définir les modalités de choix du nouveau monarque et les règles de désignation de ses successeurs.

En **Oman**, la question dynastique est également posée, puisque le Sultan, âgé de 78 ans, n'a pas d'enfants. La procédure de sélection du successeur par un conseil de famille a été modifiée en 2011 pour associer notamment les présidents des deux chambres. Certains prêtent au Sultan la volonté de favoriser une évolution constitutionnelle majeure à l'occasion de sa succession, pouvant aller jusqu'à la mise en place d'une **monarchie constitutionnelle**. C'est dans ce contexte que s'inscrit le renforcement progressif des pouvoirs du Parlement (élection du Président du *Majlis Ash-Choura* parmi ses membres, procédure de questions au Gouvernement, droit d'initiative des lois).

Fédération de sept émirats, les **EAU** relèvent d'une problématique fort différente. Les questions posées sont celles du degré d'intégration fédérale, de la solidarité financière et sociale entre les émirats et de la capacité de la fédération à gérer l'accélération de son ouverture au monde tout en sauvegardant le mode d'organisation sociale auquel la petite minorité de nationaux est attachée.

Concernant la question de la **nationalité**, votre délégation n'a relevé aucun élément pouvant laisser penser que les EAU pourraient souhaiter réduire le déséquilibre numérique entre immigrés et nationaux par un processus, même limité, de naturalisation.

Si, à court terme, la question de ce déséquilibre est facilement réglée par la possibilité, pour les autorités, d'expulser tout étranger considéré comme troublant l'ordre public, ce point a aussi des implications stratégiques. Dans un contexte de tensions croissantes entre pays voisins du Golfe, la question du poids militaire de chacun, et donc de la capacité de mobilisation des armées nationales, n'est pas neutre. Un nombre réduit de nationaux pourrait être considéré comme un handicap à moyen et long terme.



Le Président Yahya bin Mahfoudh AL MENDHERI accueillant la délégation au Majlis Addawla (chambre haute omanaise)

A *contrario*, cela explique et justifie une politique constante de recherche de partenariats militaires et stratégiques de long terme, avec les États-Unis, mais aussi avec la France, comme en témoigne l'implantation à Abou Dabi de la **base navale française** supervisant tout l'Océan Indien.

Enfin, le contexte régional est marqué par les développements de quatre sujets, qui sont du reste en partie liés : le nucléaire iranien et les situations en Iraq, au Yémen et en Syrie.

L'antagonisme entre l'Arabie saoudite et l'Iran est de notoriété publique et assumé. Il s'exprime de part et d'autre dans ces quatre dossiers.

La position des EAU est plus réservée. Si la Fédération applique les sanctions contre l'Iran, elle lui est aussi traditionnellement liée commercialement, ce qui rend la mise en œuvre des sanctions à la fois complexe et coûteuse pour l'économie émirienne, en particulier pour Doubaï. Une forte communauté iranienne est par ailleurs présente dans cet émirat. Enfin, le différend territorial sur les îles Tomb ajoute de la complexité à la relation irano-émirienne.

Quant au Sultanat d'Oman, il est sans conteste celui des Etats du CCEAG qui entretient les meilleures relations avec l'Iran. Directement intéressé par la situation dans le Déroit

d'Ormuz, le Sultanat conserve un certain optimisme sur l'évolution du dossier iranien.

Concernant la crise syrienne, les trois pays sont parcourus, à des degrés divers, par l'indignation de leurs opinions publiques devant la violence qui prévaut dans ce pays. Le régime syrien est condamné fermement par le Royaume d'Arabie saoudite, tandis que les autorités émiriennes et surtout omanaises sont plus nuancées dans leurs analyses.

En tout état de cause, la capacité de cette crise à produire des conséquences dans l'ensemble de la région est reconnue par l'ensemble des acteurs.

#### **IV. Une communauté française en plein essor**

Dans ces trois pays, la communauté française est en développement, essentiellement pour des raisons économiques. L'ouverture en Arabie saoudite d'un consulat honoraire à Damman témoigne de cette présence accrue.

Au Sultanat d'Oman, la délégation a pu constater l'essor de l'école française de Mascate, témoin de la vitalité de la communauté française et francophone locale.

Le développement le plus marquant concerne les EAU, où la communauté française a doublé en quelques années. Ce mouvement, s'il coïncide heureusement avec le partenariat stratégique liant nos deux pays, est aussi source de défis, comme celui des capacités d'accueil des établissements scolaires francophones. La délégation a également été sensible aux difficultés de l'expatriation qui sont parfois sous-estimées par nos compatriotes en raison de l'image d'ouverture internationale d'Abou Dabi et, plus encore, de Doubaï.

#### Composition de la délégation



**M. Philippe MARINI**  
Président du groupe  
Sénateur de l'Oise (UMP)



**Mme Leïla AÏCHI**  
Présidente déléguée pour l'Arabie saoudite  
Sénatrice de Paris (Ecolo)



**M. Jean-Marie BOCKEL**  
Président délégué pour le Sultanat d'Oman  
Sénateur du Bas-Rhin (UCR)

Composition du groupe : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_661.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_661.html)